



## ANNEXE

### Règlement de fonctionnement Section Danse

<https://amicalelaiquepontduchateau.jimdo.com>

#### HORAIRES

Les adhérents devront **impérativement** respecter les horaires pour le bon déroulement des cours. En cas de retard ou d'absence, ils devront informer soit :

- La responsable de section
- Le professeur de danse

Pour les adhérents mineurs, les accompagnateurs doivent :

- S'assurer de la présence du professeur avant chaque cours. Leur prise en charge (transfert de responsabilité) dans la salle s'effectue au début du cours (maxi 5mn avant) par le professeur.
- Les récupérer (transfert de responsabilité) dans la salle à la fin de chaque cours (maxi 5 mn après).

**Pas d'activité danse pendant la période des vacances scolaires.**

#### TENUES

- Legging ou pantalon souple
- T-shirt....
- Pieds nus (ou chaussons pour les petits), pédilles de danse...
- **Bouteille d'eau obligatoire**

**Il est formellement interdit de pratiquer l'activité en jeans, jupe ou robe.**

#### ACCIDENT

En cas d'accident, l'adhérent devra informer le professeur ou la responsable de section pour établir une déclaration (délai 5jrs ouvrés). Tous les documents nécessaires pour la gestion du dossier devront être transmis à la responsable de section.

**Ne pas oublier de demander un certificat médical de constatation des blessures (aux Urgences, médecins...) ils ne le fournissent pas systématiquement.**

Pont du Château Le 03 septembre 2018	
Présidente Monique BOUCHEIX	Section Danse Sylvie BOUARD
	
	Tel : 06 30 28 55 39 Mail : <a href="mailto:sylviedanseal@gmail.com">sylviedanseal@gmail.com</a>